



**COMMUNE DE VILLENEUVE**

**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS No 13/2010**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

Réfection de la Route Sous-le-Viaduc  
Tronçon compris entre la Rte de Pré-Neuf et le carrefour de la Cartéraz

---

## Au Conseil communal de Villeneuve

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de Frs 336'000.- pour la réfection totale de la chaussée de la Route Sous-le-Viaduc, tronçon – Rte de Pré-Neuf au carrefour de la Cartéraz.

### **Préambule**

A différentes reprises, le Conseil communal, par le truchement de sa Commission permanente des Routes, a demandé que des travaux importants soient portés régulièrement au programme d'entretien du réseau routier communal. La Municipalité en a pris acte et module ce type d'intervention lourde en fonction des possibilités financières et de l'éventail des priorités en concurrence.

Elle est, bien entendu, d'avis que le réseau routier communal doit faire l'objet d'un programme de rénovation judicieusement aménagé selon une planification à long terme. Celle-ci est basée sur le degré de vétusté des chaussées, le but étant de ne pas laisser s'accroître un état de détérioration, dont l'étendue serait difficilement maîtrisable à terme.

### **La Route Sous-le-Viaduc**

Il est intéressant de rappeler que le plan tracé fut utilisé comme piste de chantier lors de la construction du Viaduc – plaine de l'autoroute N°9 en 1972. Une fois cet ouvrage réalisé, au milieu des années 70, le Syndicat d'améliorations foncières 26B l'a incluse dans le périmètre de ses travaux collectifs pour la rendre à la circulation ordinaire comme axe de pénétration de la zone industrielle, alors en pleine extension.

Actuellement, le trafic y demeure important et est en augmentation constante chaque année.

Depuis sa construction jusqu'à ce jour, cette route n'a fait l'objet que de travaux d'entretien superficiels. Après 35 ans de service, la chaussée, située dans une zone dont le sous-sol contient de la tourbe, a subi d'importantes déformations provoquées essentiellement par la charge des poids lourds. Une réfection en profondeur est devenue nécessaire.

### **Description du projet**

Afin d'assurer les conditions d'une remise en état durable, il a été procédé à diverses investigations, en particulier à des sondages. L'analyse des échantillons de terrain prélevés démontre qu'au droit des bandes de roulement, l'enrobé a été entamé sur plusieurs centimètres, d'où une importante irrégularité de planie sur les profils en travers et sa conséquence sur l'accélération des effets d'infiltration, d'érosion et de fissures.

En cas de pluie, la chaussée est rapidement inondée et la nappe d'eau résiduelle accélère le phénomène de dégradation en profondeur.

Un faïençage important, par zone de quelques mètres, est observable sur les 250 premiers mètres de la voie direction Arvel, en bord de chaussée. Des cloques apparaissent par endroits en bord de chaussée et trahissent la présence d'argiles gonflantes dans la fondation.

Les autres zones présentent un léger faïençage, lui aussi réparti par zone et/ou un polissage des gravillons léger. La chaussée est faiblement orniérée. Par contre, le profil dessiné en « vagues » ne favorise pas le bon comportement de la chaussée. En effet, les efforts dynamiques des véhicules tendent à accentuer la dégradation de la superstructure, but non recherché !

### Coût des travaux

Les travaux sont devisés comme suit :

• installation de chantier	Frs	15'000.-
• travaux préparatoires :		
○ rabotage du revêtement bitumeux		
○ terrassements + évacuation	Frs	34'000.-
• mise en forme de la chaussée par pose de béton bitumeux et couche d'accrochage	Frs	75'500.-
• mise en place de béton bitumeux de finition en 2 couches	Frs	128'000.-
• marquage routier, signalisation, réfection des glissières de sécurité endommagées	Frs	5'000.-
• divers, imprévus 8%	Frs	20'000.-
• Honoraires, frais d'étude	Frs	35'000.-
• TVA 7.6%	Frs	23'750.-

**Total TTC** **Frs 336'250.-**

**Arrondi** **Frs 336'000.-**

### Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par la trésorerie courante et sera amorti sur 10 ans.

S'agissant de travaux d'entretien, cet investissement ne générera pas de nouvelles charges d'exploitation.

---

## PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

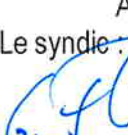
1. d'autoriser le projet de réfection de la Route Sous-le-Viaduc, sur le tronçon compris entre la Route Pré-Neuf et le carrefour de la Cartéraz, conformément au programme de travaux décrits dans le préavis municipal N°13/2010 ;
2. d'accorder à la Municipalité, un crédit de Frs 336'000.- pour la réalisation de ces travaux ;
3. de l'autoriser à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. de l'autoriser à amortir cet investissement sur 10 ans.



---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 2010, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  Le secrétaire :

D. Flückiger  Y. Cheseaux 

The seal of the Municipality of Villeneuve is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with a cross in the center. The text 'MUNICIPALITE DE VILLENEUVE' is written around the perimeter of the seal. The words 'LIBERTE' and 'PATRIE' are visible on the shield. The seal is stamped in blue ink.

**Annexe** : 1 plan de situation

**Délégué de la Municipalité** : M. Michel Oguey

Villeneuve, le 12 octobre 2010 /DS/YCX/la

